

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi cinq (5) juin deux mille dix-sept, à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière et Yves-André Beaulé, conseillers, ainsi que mesdames Mireille Morency et Lyne Gosselin, conseillères.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-054

Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 5 juin 2017

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 5 juin 2017.

ADOPTÉE

2017-055

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1^{er} mai 2017

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Lyne Gosselin d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Rapport sommaire de l'inspecteur municipal du mois de mai 2017

2017-056

Adjudication du contrat pour l'amélioration du drainage de la rue des Chênes Sud

Attendu que la Municipalité procède à des travaux d'amélioration du drainage dans la rue des Chênes Sud;

Attendu que le devis a été réalisé par la firme Englobe;

Attendu que la Municipalité doit maintenant procéder à l'engagement d'un entrepreneur pour réaliser les travaux;

Attendu que l'estimation de la valeur de ce contrat est supérieure à 25 000 \$ mais inférieure à 100 000 \$;

Attendu que dans ces conditions, la Municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation;

Attendu que le devis a été acheminé à cinq entrepreneurs en excavation;

Attendu que quatre entrepreneurs en excavation ont soumis des offres;

Groupe Less-Vil inc.	50 000 \$
JMD Excavation inc.	66 119 \$
Les entreprises Gosselin-Tremblay inc.	72 495 \$
EXT excavation inc.	89 880 \$

Attendu que ces quatre entrepreneurs ont déposé leur soumission à l'intérieur du délai demandé par la municipalité;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite le 26 mai 2017 en présence du directeur général et de deux témoins;

Attendu que le contrat serait donné à la soumission conforme offrant le meilleur prix total;

Attendu que le groupe Less-Vil a déposé la soumission la plus basse;

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Lyne Gosselin :

1. D'octroyer au groupe Less-Vil le contrat pour l'amélioration du drainage dans la rue des Chênes Sud au montant forfaitaire de 50 000 \$ taxes en sus.
2. De financer ce projet à l'aide du programme de subvention PAARRM et sur le budget d'opérations.

ADOPTÉE

2017-057

Amélioration du drainage de la rue des Chênes Sud - Surveillance des travaux

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Yves-André Beulé d'engager la firme Englobe pour assurer la surveillance des travaux d'amélioration du drainage de la rue des Chênes Sud au montant de 8 500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Avis de motion

Yves-André Beulé donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine session, un règlement dans le but d'autoriser le maire à nommer des personnes pour agir à titre de constables spéciaux.

Avis de motion

Yves-André Beulé donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine session, un règlement dans le but d'interdire le stationnement sur les rues municipales lors des événements spéciaux.

Avis de motion

Éric Bussière donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine session, un règlement limitant la vitesse à 30 km/h dans la rue Cap-de-Condé.

Avis de motion : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 afin de créer les zones R-20 et R-21 et modifier les limites de la zone R-14 et CO-4

Avis de motion est donné par Yves-André Beaulé que le règlement de zonage numéro 151 sera modifié de manière à revoir les limites des zones R-14 et CO-4 et à créer la zone R-20, à même une partie de la zone CO-2, et la zone R-21, à même la totalité de la zone CO-3, et enfin, d'assujettir ces nouvelles zones aux normes relatives aux caractéristiques physiques des terrains dans les zones d'intérêt esthétique, aux normes relatives à l'abattage d'arbres et à des normes d'implantation.

2017-058

Projet de règlement # 404 modifiant le règlement de zonage numéro 151 de la municipalité du village de Sainte-Pétronille afin d'ajouter un usage dans la zone CD-1.

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Mireille Morency ce qui suit :

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 151 de manière à ajouter un usage principal dans la zone CD-1.

Article 2 : Modifications au chapitre 2 – USAGES AUTORISÉS

L'article 47 intitulé «Usages autorisés dans la zone CD-1» est modifié par le remplacement du texte du premier paragraphe par le suivant

«Article 47 Usages autorisés dans la zone CD-1

À l'intérieur de la zone CD-1 sont autorisés les usages suivants :

A) Comme usage principal :

- Le groupe d'usages Commerce d'artisanat incluant la vente de produits découlant de l'ébénisterie et d'antiquités
- Épicerie (vente de produits du terroir)
- Café
- La torréfaction de café
- Le groupe d'usages Habitation II
- Le groupe d'usages Utilités publiques

Article 6 : Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2017-059

Détermination de la date de l'assemblée de consultation publique – Projet de règlement # 404 modifiant le règlement de zonage numéro 151 de la municipalité du village de Sainte-Pétronille afin d'ajouter un usage dans la zone CD-1.

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Yves-André Beaulé de fixer l'assemblée publique de consultation au lundi 3 juillet 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

Formulaire pour obtention d'une vignette de stationnement

Il est proposé par Mireille Morency et appuyé par Éric Bussière d'adopter le présent formulaire pour permettre aux citoyens de Sainte-Pétronille d'obtenir une vignette de stationnement.

***Formulaire de demande de vignette de stationnement***

Nom	
Adresse	 <hr/> <hr/> <hr/>
Téléphone	
Adresse courriel	
Nombre de vignettes	_____ X 20\$ = _____
Justification de la demande (cocher une des options)	Le terrain du demandeur ne permet pas de stationner le nombre de véhicules de promenade immatriculés à cette adresse : <input type="checkbox"/>
*Joindre une photo des lieux	Nombre de véhicules : _____
	L'accès au terrain du demandeur est impraticable : <input type="checkbox"/>

Section réservée à l'intervenant de la municipalité :

Réponse :	Accepté <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/> Justification : <hr/> <hr/> <hr/>
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Les frais sont de 20 \$ par vignette.
2. Les critères d'obtention d'une vignette sont définis par la résolution 2016-112. Une réponse écrite vous sera acheminée dans les meilleurs délais. Dans le cas d'une contestation, veuillez déposer votre justificatif à la municipalité de Sainte-Pétronille, 3, chemin de l'Église.

ADOPTÉE

2017-061

Terrain de la Fabrique

Attendu que les lots concernés par la vente du terrain de la Fabrique de la Paroisse « La-Sainte-Famille » étaient les lots 89-2, 89-3, 98-1 et 99;

Attendu que le Conseil voulait également acquérir le terrain constitué de l'assiette du chemin de l'Église de l'Église comprise entre le Chemin Royal (côté nord) et le lot numéro **QUATRE-VINGT-SEPT (87)** au sud, sans désignation cadastrale et la subdivision **DEUX** du lot originaire numéro **QUATRE-VINGT-HUIT (88-2)** d'une superficie approximative de quatre mille quatre cents mètres carrés, nommé RUE. »;

Attendu qu'il s'est avéré que cette désignation était incomplète;

Attendu qu'ainsi, aucune inscription n'a été effectuée sur le terrain précité;

Attendu que c'est pourquoi la Municipalité n'est pas propriétaire du terrain précité;

En conséquence, il est proposé par Yves-André Beulé et appuyé par Éric Bussière :

1. D'acquérir la partie de terrain présentée par cette résolution;
2. D'obtenir une résolution d'autorisation du conseil de fabrique afin d'obtenir cette partie manquante;
3. De mandater le directeur général à engager un arpenteur géomètre afin d'effectuer une description technique dudit terrain manquant.

ADOPTÉE

2017-062

Adjudication du contrat de déneigement pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019

Attendu que les trois premières années du contrat sont complétées ;

Attendu que le contrat prévoit deux années optionnelles ;

Attendu que le service offert était acceptable et que les montants inscrits sont jugés raisonnables par les élus ;

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Lyne Gosselin d'adjuger le contrat à Déneigement TJ (monsieur Yannick Tailleur) aux conditions suivantes :

2017-2018 : 67 000 \$

2018-2019 : 68 000 \$

Tous les montants ci-haut mentionnés excluent les taxes qui pourraient s'appliquer.

Avant la signature du contrat, l'entrepreneur devra fournir les documents suivants :

- a) Garantie d'exécution de 50 % du prix de la soumission pour les deux saisons hivernales;
- b) Garantie de paiement de la main-d'œuvre et de la machinerie de 50 % du prix de la soumission pour les deux saisons hivernales.

Le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat et les autres documents requis.

ADOPTÉE

2017-063

Demande de commandite pour l'Association du Chœur d'Érika

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Mireille Morency de verser un montant de 250 \$ pour l'association du chœur d'Érika.

ADOPTÉE

2017-064

Demande de commandite pour souligner le départ de l'Abbé Ignace Somé

Attendu que L'Abbé Somé a été curé de la paroisse Sainte-Famille d'Orléans durant 4 ans;

Attendu que l'Abbé Somé quitte l'Île d'Orléans pour s'occuper d'une autre communauté;

Attendu que son implication dans la communauté de l'Île d'Orléans a été remarquable;

En conséquence, il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Lyne Gosselin de donner une commandite de 100\$ pour l'événement soulignant le départ de l'Abbé Somé.

ADOPTÉE

2017-065

Rue des Pins Sud – Acceptation des travaux

Attendu que les ponceaux de la rue des Pins Sud doivent être refaits;

Attendu que cette rue a besoin de travaux de réfection importants;

Attendu que la Municipalité a déposé une demande de subvention au PAARRM en juin 2017;

Attendu que la municipalité a demandé un montant de 60 000 \$ de ce programme de subventions;

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Yves-André Beaulé d'exécuter les travaux de réfection de la rue des Pins Sud au montant budgétaire de 80 000 \$ taxes en sus. Ce projet sera financé de la manière suivante :

- 60 000 \$ provenant de la subvention du PAARRM;
- 20 000 \$ à même le budget d'opérations.

ADOPTÉE

2017-066

Comptes à payer

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Mireille Morency de payer les comptes suivants:

Association des plus beaux villages du Québec	420.00
Bell Canada	301.51
Bell Mobilité	92.99
Bellita	718.60

Bibliothèque La Ressource	2 000.00
Daniel Laflamme	632.20
Desjardins Sécurité Financière	770.40
Distribution JFC	21.00
Englobe	3 449.25
Fonds d'information sur le territoire	8.00
Harold Noël	989.38
Hydro Québec	3 542.24
MALLETTE	15 406.66
Morency, Société d'avocats	98.41
MRC (évaluateur)	1 049.15
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	572.25
MRC Ile d'Orléans (ordures)	7 505.00
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	611.20
Petite caisse	355.90
Produits Capital	177.65
Receveur général Canada	1 338.61
Réno-Dépôt	1 484.48
Retraite Québec	250.14
Revenu Québec	3 417.67
Robert Martel	1 109.99
Salaires - Employés	10 919.36
Salaires Élus	3 685.21
Scie à chaîne Lavoie Ltée	47.50
Société canadienne des postes	207.72
Solutions d'affaires de la Capitale	996.72
Unicoop	479.55
Vision 3 W	11.50
Yvon Létourneau, B.Sc.A	2 759.40
Total	<u>65 009.64</u>

ADOPTÉE

2017-067

Levée de la session

La levée de la session est proposée par Mireille Morency à 21 h 35.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire

Harold Noël, maire

